

Reçu le 18/01/2016 17:496



REÇU

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

*Le Président*

**Monsieur Sébastien DELAVOUX**  
Collectif CGT des SDIS  
Case 547  
263, rue de Paris  
93515 MONTREUIL Cedex

Nice, le 14 JAN. 2016

Cher Monsieur,

Par correspondance du 16 décembre dernier, vous avez souhaité attirer mon attention sur le coût engendré par la sur-cotisation salariale et patronale inhérente à l'intégration de la prime de feu des sapeurs-pompiers professionnels dans le calcul des droits à la retraite, et je vous en remercie.

C'est très attentivement que j'ai pris connaissance de vos remarques sur cette majoration ainsi que sur le décompte dressé par la DGSCGC, sujet de vos préoccupations et vos revendications.

En tant que Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, j'ai saisi le Directeur départemental des services d'incendie et de secours afin qu'il me précise toutes les conséquences qu'appelle votre requête.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Eric CIOTTI**  
**Député des Alpes-Maritimes**  
**Président du Conseil Départemental**